



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

VBCI emploi

Question écrite n° 3702

Texte de la question

M. François Cornut-Gentile interroge Mme la ministre des armées sur les véhicules projetés en opération extérieure. Les unités de l'armée de terre engagées au Sahel sont confrontées à des enjeux de mobilité et de sécurité usant le parc de véhicules employés, principalement les VAB. Or, depuis 2015, 630 VBCI ont été livrés aux forces. Un faible nombre d'entre-eux a été projeté sur les théâtres d'opération, malgré leur haut niveau de protection et leur meilleure opérabilité. Aussi, il lui demande de préciser, par année, le nombre de VBCI projetés au Sahel depuis 2013 et de justifier leur faible recours.

Texte de la réponse

Le véhicule blindé de combat d'infanterie (VBCI), qui peut notamment accompagner le char Leclerc, est adapté à un engagement au sein d'une force blindée. Ses caractéristiques lui permettent de transporter et de débarquer un groupe de combat au plus près de l'objectif et de lui apporter, si nécessaire, un appui avec son armement de bord. Le VBCI n'a pas vocation à remplacer le véhicule de l'avant-blindé (VAB), qui est plus léger et dispose de nombreuses versions adaptées aux différentes fonctions opérationnelles (artillerie, sanitaire, génie, nucléaire, radiologique, biologique et chimique - NRBC -, escorte du train...). Le VAB sera ainsi remplacé par le véhicule blindé multi-rôles (VBMR) Griffon, à compter de 2019, dans le cadre du programme SCORPION qui vise à assurer le renouvellement des moyens des groupements tactiques interarmes (GTIA) de l'armée de terre, de manière cohérente, et à optimiser leur efficacité. Dans ce contexte, le VBCI a jusqu'à ce jour été utilisé partout où sa présence s'est avérée nécessaire. 36 véhicules de ce type ont ainsi été projetés au Mali en 2013 dans le cadre de l'opération Serval. Leur retrait, intervenu au début de l'année 2014, a été justifié par l'évolution de la nature des opérations conduites sur ce théâtre. En effet, les actions de reconquête menées initialement sur le territoire malien ont peu à peu laissé la place à des opérations de contrôle de zone, rendant moins pertinent l'emploi de ces matériels. Début 2017, des VBCI ont été à nouveau déployés dans la bande sahélo-saharienne (BSS) au titre de l'opération Barkhane pour répondre à l'évolution de la menace. Une étude est actuellement conduite en vue d'un éventuel renforcement de ce dispositif au cours de l'année 2018. Le VBCI a également été projeté au Liban de 2013 à 2017, dans le cadre de l'opération Daman, avec un niveau d'engagement variant de 16 à 18 véhicules, et en République de Centrafrique de 2014 à 2016, au titre de l'opération Sangaris, avec un niveau d'engagement de 16 véhicules. Il peut être observé que 135 VBCI sont aujourd'hui mobilisés en posture opérationnelle dans la BSS, dans les pays baltes (mission « Lynx » sous l'égide de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord), aux Émirats arabes unis dans le cadre d'accords de défense et au niveau nécessaire pour armer l'échelon national d'urgence. S'agissant plus particulièrement de la protection des soldats engagés au Sahel, la ministre des armées souhaite rappeler que la force Barkhane, qui a vu ses moyens accrus qualitativement et quantitativement, adapte en permanence ses modes d'action aux exigences opérationnelles. Le renforcement et les réorganisations successives des unités françaises opérant au Sahel, intervenues depuis le printemps 2016, ont ainsi permis d'élever le niveau global de leur protection. Le renforcement de la protection matérielle des militaires français dans la BSS s'est en particulier traduit par la fourniture : - de véhicules de l'avant blindé (VAB) Ultima qui sont affectés en priorité sur ce théâtre au fur et à mesure de leur sortie de la

chaîne de fabrication. Le standard Ultima comprend un surcroît de protection et d'équipements contre les engins explosifs improvisés (IED), un tourelleau téléopéré permettant aux militaires de rester protégés à l'intérieur du véhicule, un ensemble de kits brouilleurs et la technologie SLATE (Système de localisation des tireurs embusqués) ; - et de petits véhicules protégés (PVP) équipés au standard Mk3 qui permet une protection additionnelle contre les mines, de véhicules blindés hautement protégés ARAVIS anti-mines et de vecteurs blindés pour la logistique. Les capacités de lutte contre les IED ont également été améliorées notamment grâce à l'augmentation du nombre de sections du génie déployé et à la mise en place d'une section de véhicules détecteurs de mines SOUVIM (Système d'ouverture d'itinéraire miné). Pour ce qui concerne la lutte contre les tirs indirects visant les plates-formes de la force Barkhane, les capacités de protection dont disposent celles-ci ont été accrues au moyen de systèmes de détection et d'alerte, de trajectographie et d'observation. Les infrastructures de protection sur les différentes emprises de la force Barkhane ont également été consolidées grâce aux travaux du génie. Enfin, une attention particulière a été portée à la protection des forces dans la loi de finances pour 2018. Traduisant un engagement fort du Président de la République, une dotation de 200 millions d'euros sera ainsi exclusivement destinée cette année à l'amélioration des équipements de protection et à la sécurisation des emprises militaires.

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentille](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3702

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : [Armées](#)

Ministère attributaire : [Armées](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [12 décembre 2017](#), page 6233

Réponse publiée au JO le : [6 mars 2018](#), page 1886